

<https://clg-florimond-brou.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article39>

Dispense en EPS

- Vie pédagogique - Les disciplines - EPS -



Date de mise en ligne : jeudi 25 juin 2015

Copyright © Collège Florimond Robertet - Brou

- Tous droits

réservés

Si votre enfant est blessé ou malade ?

Pour un cours, un mot de votre part dans le carnet de correspondance suffit.

L'élève assiste au cours sans y participer si son état lui permet.

S'il ne peut participer à plusieurs cours, il faudra une dispense établie par le médecin. Cette dispense doit être amenée à la conseillère principale d'éducation.

En cas d'absence pour une évaluation, seule une dispense du médecin sera acceptée.

Pour une longue dispense, si le cours se situe en fin de demi-journée ?

Seuls les externes et les demi-pensionnaires n'utilisant pas le bus pourront quitter le collège avec une autorisation écrite des parents et un certificat médical.